

Marolles-en-Brie, le 14 avril 2022

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2022**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 5 avril 2022, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire de Marolles-en-Brie, le 12 avril 2022,

La séance est ouverte à 19h03.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Caroline DELISSE, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT jusqu'à 20h30, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES, Benjamin GAUDON, Joël VILLAÇA, conseillers municipaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Jean-Luc DESPREZ représenté par Anne FERREIRA, Arnaud DESSAINT représenté par Alphonse BOYE, Mehdi BELLOUTH représenté par Alain BOUKRIS, Samantha CRISIAS représentée par Roland TIBI, Martine HARBULOT représentée par Jean-Jacques GAREAU à partir de 20h30, Stéphanie COUCHOUX représentée par Jean-Pierre VANHAVERE, Mathias ALONSO représenté par Vanessa HANNI.

Etaient absents : Nicole DELBOSC.

Secrétaire de séance :

Noémie ARNOFFI

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal en exercice et constate que le quorum est atteint pour la validité des délibérations.

Adoption de l'ordre du jour : **Unanimité**

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'approbation des membres du Conseil Municipal

-le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 mars 2022 qui est approuvé à **l'unanimité**.

Monsieur le Maire donne communication des décisions qu'il a prises pour la période du 17 mars au 12 avril 2022 :

Décision du Maire n°	Date de la décision	Titre/Objet
003/2022	17/03/2022	Adoption de la convention de partenariat pour la mise à disposition de local communal (Salle des Fêtes et Salle du Conseil) dans le cadre d'un projet culturel au profit de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir
004/2022	25/02/2022	Attribution d'une avance de contribution au SIPE avant le vote du Budget Primitif 2022
005/2022	14/03/2022	Convention pour la mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels pour l'activité cycliste, dans le cadre du plan gouvernemental « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV)
006/2022	23/03/2022	Signature de la convention avec le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne pour une formation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)

Il est ensuite procédé à l'examen des rapports figurants à l'ordre du jour :

N°14/2022 : Affaires Générales - Convention de partenariat avec le Département du Val-de-Marne pour l'organisation de permanences du Département sur la commune de Marolles-en-Brie.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité.

N°15/2022 : Affaires Générales - Avis relatif à la demande de reprise de la compétence Propreté Urbaine par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres-Val de Seine.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité.

N°16/2022 : Finances et Marchés Publics - Adoption du compte de gestion 2021.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à la majorité 23 Pour, 3 Contre (Bernard KAMMERER, Carine CHARLES et Joël VILLAÇA).

N°17/2022 : Finances et Marchés Publics - Vote du compte administratif 2021.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à la majorité 18 Pour, 6 Contre (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Bernard KAMMERER, Carine CHARLES et Joël VILLAÇA).

N°18/2022 : Finances et Marchés Publics - Affectation de résultat 2021.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à la majorité 20 Pour, 6 Contre (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Bernard KAMMERER, Carine CHARLES et Joël VILLAÇA).

N°19/2022 : Finances et Marchés Publics - Vote des taux 2022.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à la majorité 23 Pour, 3 Contre (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN).

N°20/2022 : Finances et Marchés Publics - Vote du Budget Primitif 2022.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à la majorité 20 Pour, 6 Contre (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Bernard KAMMERER, Carine CHARLES et Joël VILLAÇA).

N°21/2022 : Finances et Marchés Publics - Création d'une A.P./C.P. pour l'opération concernant l'extension du réseau de vidéoprotection urbaine.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité.

N°22/2022 : Finances et Marchés Publics - Attribution des subventions aux associations et aux organismes divers.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité.

N°23/2022 : Finances et Marchés Publics - Attribution de la subvention au CCAS.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité.

N°24/2022 : Finances et Marchés Publics - Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'aménagement d'une voie verte au Parc Urbain.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité.

N°25/2022 : Finances et Marchés Publics - Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'aménagement d'une voie verte au Parc Urbain.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité.

N°26/2022 : Finances et Marchés Publics - Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la requalification de l'avenue des Bruyères phase 2 .

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité.

N°27/2022 : Finances et Marchés Publics - Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la requalification de l'avenue des Bruyères phase 2.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité.

N°28/2022 : Ressources Humaines - Modification de la délibération n° 0088/2021 portant sur l'organisation du temps de travail des agents communaux au 1^{er} janvier 2022 .

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité.

N°29/2022 : Ressources Humaines - Création d'un comité social territorial et désignation du nombre de représentants.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité.

N°30/2022 : Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité.

N°31/2022 : Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse - Modification de la délibération n° 0092/2021 portant approbation de la convention avec l'association « pole montagne ».

Rapporteur : Anne FERREIRA

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Monsieur Alphonse BOYE, Maire de Marolles-en-Brie, atteste que ce document sera affiché durant une période de deux mois à l'intérieur de la vitrine extérieure de la mairie à compter du 20 avril 2022.

Alphonse BOYE,
Maire de Marolles-en-Brie

